



Reduction d'un temps complé à mi temps

Par **alinealexis**, le **12/02/2010** à **20:35**

Bonjour, a tous , voila ma femme a un probleme , sont president de cuma veut reduire sont temps complet en mi-temps en sachant que c pour une cause economique, mais le truc, c'est que il vienne d'embaucher une personne moitier chambre agriculture et moitier cuma, ma femme est secretaire et c le technico commercial qu'il vienne d'embauché a un salaire presque le double de ma femme !

alors je pense qu'il y a des trucs louches la dessous, elle depend de la convention collective policulture .

merci d'avance pour vos reponse et pour votre aide,

Par **Cornil**, le **14/02/2010** à **16:13**

Bonjour alinealexis

Ce qui me surprend le plus, c'est l'embauche d'un techonco-commercial sans une structure (CUMA) qui en principe n'a pas d'activité commerciale et ne fonctionne en coopérative que pour ses membres.

Bon, mais le plus gênant que ton épouse n'a le choix que d'accepter ce mi-temps, ou de refuser , auquel cas ce serait vraisemblablement un licenciement pour motif économique qu'il sera possible de contester devant les prud'hommes. Bon au chômage, elle touchera plus qu'un mi-temps.

C'est un choix à faire...

Bon courage et bonne chance à ton épouse.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)